

Règlement d'ordre intérieur des stages

L'ASBL CIRAC est l'organisateur et délègue à sa coordinatrice la gestion du projet pédagogique et l'organisation du travail de l'équipe d'animation. La co-direction est accessible en cas de problème aux parents et à l'équipe.

Chaque groupe est encadré selon les normes de l'ONE.

Horaire-type d'une journée de stage :

8h : garderie

9h : rassemblement et début des activités

10h45 : soupe (collation saine)

11h : activités

12h30 : repas chaud et dessert + temps libre et sieste pour les plus petits

14h : activités calmes

15h : activités par groupes d'âges

16h : goûter

16h30 : fin des activités et début de la garderie

17h30 : fin de la garderie

Dès l'inscription de leur enfant, les parents reçoivent le présent ROI. Le projet pédagogique des stages est consultables sur notre page Internet www.cirac.be dans l'onglet « Activités » => « stages ».

L'inscription est effective dès la réception des documents et de la PAF sur le compte **BE 39636-4015401-19** de l'ASBL CIRAC F. GOOSSE, 13 rue des Martyrs 6987 Marcourt.

EN CAS D'ANNULATION :

Au moins 1 mois avant le stage : remboursement de 90%

Entre 1 mois et 15 jours avant le stage : remboursement de 50%

Dans les 15 jours avant le début du stage : le CIRAC se réserve le droit de conserver la totalité du PAF.

En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, 50% de la PAF seront remboursés.

La Direction

Date et signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »